



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE & JEU PROVENÇAL
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
COMITE REGIONAL OCCITANIE
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOT

Siège social et correspondance :
Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal
Espace associatif Clément Marot, Place Bessières bureau 210 - 46000 CAHORS
☐ 05 65 35 50 74 e-mail cd46@petanque.fr

N° : 04/2025

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Du 27 juin 2025 à Labastide Murat

Présents : André Amadiou, Sandrine Baginski, Alain Baronio, Catherine Bérenguer, Serge Bourguès, Corinne Boutarel, Jean-Paul Buri, Josette Fougeret, Nicolas Girardot, Jonathan Gratadou, Dominique Guynet, Thierry Landes, Dominique Lascout, Joëlle Molesin, François Pechmalbec, Louis Tillet

Excusé : Frédéric Enocq – Bérénice Dedieu - Sophie Tournant

Absent :

Début de la réunion à 18h40

◆ **Approbation du compte rendu du CD du 25 avril 2025**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

◆ **Infos diverses :**

- Sondage Coupe de France Jeunes sur la mixité par catégorie, par club ou par département
- Réunion CRO du 30 mai 2025 à REVEL (cf. document joint : CR Codir 30 mai 2025 REVEL)
- Les hébergements réservés pour le CDF Jeunes ont été revendus au CD66
- Sport Santé la FFPJP instaure à compter de cette année un trophée Sport Santé (cf. document joint : Règlement Trophée Sport Santé)
- Note EAPS (Etablissement d'Activités Physiques et Sportives) : concerne tous les clubs (cf. document joint : Note FFPJP Obligations d'une EAPS)
- Chaîne TV 100% pétanque : la FFPJP a été contactée par une entreprise qui propose de créer une société de production et diffusion TV. Cette société n'existe pas encore mais propose une convention aux comités départementaux et régionaux. Le coût annuel de cette convention est de 3000 €.
- La FFPJP a envoyé un courrier aux CD et CR dont vous trouverez la copie jointe (cf. document courrier CR et CD)
- Le Comité Départemental du Lot, n'ayant aucun concours national, ne souhaite pas faire intervenir cette société pour les championnats départementaux.

○ **Décision CD46 : pas de signature de convention pour la chaîne TV 100% Pétanque.**

- Projet Ukraine : afin d'apporter un soutien physique et moral aux blessés en leur proposant de jouer à la pétanque. La PIPJP soutient ce projet avec d'autres fédérations européennes et propose notamment des cochonnets à 4€ (cf. documents joints : affiche, projet, cochonnet)
 - **Décision CD46 : voir pour l'achat de 100 cochonnets**
- Démission des présidents de Beauregard, des Escales Pradines et de Nuzejouls
- Nouveau bureau à la tête de l'Ecole de Pétanque du secteur Est : Président Kevin FAFRED
- Communiqué Centre National de Formation (cf. documents joints)
- Vague de chaleur : des recommandations ont été données aux clubs notamment pour le CDC Vétérans
- Page Facebook du CD46 : créée

◆ **Bilan licences et mutations :**

- 2654 licences à ce jour contre 2623 pour l'année 2024
 - Jeunes : Benjamins : 9 - Cadets : 41 - Juniors : 40 - Minimes : 27
 - Seniors : 1215
 - Vétérans : 1322
- Par secteur
 - Secteur Est : 632
 - Secteur Nord : 672
 - Secteur Ouest : 639
 - Secteur Sud : 711
- Mutations (8400€ contre 7710€ en 2024) :
 - Internes : 180 contre 173 en 2024
 - Externes sortantes : 60 contre 51 en 2024
 - Externes entrantes : 27
 - Gratuites : 30 contre 28 en 2024

◆ **Bilan trésorerie :**

- Soldes au 27 juin 2025 :
 - Banque Populaire : 9502,69 €
 - Crédit Agricole : 6103,42 €
- Recettes liées aux championnats : 23 350€ (inscriptions). 3 clubs n'ont pas encore payé
 - ✓ Le comité étudiera l'impact de l'augmentation de 1€ par équipe engagée sur chaque championnat, sur la répartition entre clubs et arbitres
- Coûts des championnats d'Occitanie :
 - Revel : 4400€
 - La Palme : 6809€
 - Gourdon : calcul à faire
 - Villefranche de Rouergue : 1162€ (pas complet à ce jour)
 - Tir de précision Jeunes et Senior : comment on indemnise ?
- 2^{ème} Acompte licences CRO payé : 3964,50€
- Règlementation Conventions d'Objectifs Territoriales : documents reçus de la FFPJP et à analyser
- Subvention Educnaute : le Comité avait décidé en 2024 de verser une subvention au club de Miers de 150€ mais cette subvention n'a pas été versée. Elle est versée par un virement immédiat par le Trésorier pendant la réunion. Le Comité verse une subvention de 500€ au club de Miers pour le concours Educnaute du 29 juin 2025

- **Décision CD46 : chaque club qui organisera un concours Educnaute se verra attribuer une subvention de 500€ par le CD46**

- **Subventions :**

- **ANS :** La subvention demandée à l'ANS via la FFPJP n'est pas obtenue pour 2025 en raison d'une erreur de code dans la demande. La demande du CD46 a été routée vers l'agence lotoise de l'ANS. La Présidente Déléguée va contacter cette agence locale pour savoir si le Lot attribue un montant au CD46 pour 2025

Information dernière minute : après contact auprès de l'agence départementale de l'ANS, une subvention de 1000€ pour les Féminines et une également de 1000€ pour l'Handipétanque sont attribuées et devraient être versées courant de l'été.

- Conseil Départemental : 4500€

◆ **Congrès départemental :**

- Le Congrès départemental 2025 se déroulera dans le secteur Sud à Castelnau-Montratier organisé par le club de Castelnau-Montratier le samedi 29 novembre 2025

◆ **Chancellerie :**

Les responsables de secteur fourniront la liste des candidats proposés pour les diplômes d'honneur au plus tard le 10 juillet 2025

Les besoins de la chancellerie sont à envoyer à la FFPJP avant le 15 juillet 2025

◆ **Participation aux championnats départementaux 2025 :**

- Triplette Promotion : +35
- Doublette Féminin : +4
- Individuel Senior : +98
- Doublette Mixte : +37
- Tir de Précision : -9 en féminin, +1 en masculin
- Triplette Vétérans : +10
- Doublette Provençal : +15
- Triplette Provençal : -2
- Triplette Féminin : -3
- Triplette Masculin : -28
- Triplette Mixte : +7
- Individuel Féminin : +34
- Doublette Masculin : +59
- Triplette jeunes : Minimes : -1 Cadets : +3 Juniors : -3
- Doublette jeunes : Minimes : -4 Cadets : +2 Juniors : -2
- Individuel jeunes : Minimes : -9 Cadets : = Juniors : -4

Un joueur a refusé de signer la charte lors de sa qualification à un championnat.

- **Décision du CD 46 : Le Comité modifiera la charte proposée aux qualifiés en spécifiant que le refus de signature entraînera la disqualification de l'équipe.**

◆ Bilan des championnats d'Occitanie :

- Jeu Provençal à GOURDON

Très bonne organisation quand on se compare aux autres comités

TPROV : Nos 2 équipes ne sortent pas de poule

- REVEL

Chaud mais ombragé

Terrains sélectifs très difficiles

Restauration nickel dans une coupure de 1h30

Très bon comportement des joueurs

TF : 1 équipe ne sort pas de poule, 1 perd en 8ème, 1 perd en ¼

TS : 1 équipe ne sort pas de poule, 1 perd en ¼ contre l'autre équipe du Lot, 1 perd en demi et perd à la petite finale qualificative pour le France

TV : 1 équipe ne sort pas de poule, les 2 autres se rencontrent en 8ème (encore), l'équipe victorieuse de cette rencontre perd en ¼

DM : les 2 équipes ne sortent pas de poule

TM : 1 équipe ne sort pas de poule, l'autre perd en 8ème

- LA PALME

DF : 2 équipes ne sortent pas de poule, 1 équipe perd en demi

TTS : 1 seul joueur présent qui perd en 1/4

Absence de François WISS pour le tête-à-tête : cette absence non justifiée va pénaliser le département pour 2026 qui aura probablement 1 seul qualifié au lieu de 2 pour l'Occitanie.

Un changement de joueur ou d'équipe est possible jusqu'à 48h avant la date de la compétition

Le Comité s'interroge sur la sanction à apporter à de tels comportements

Proposition 1 : suspension l'année suivante pour le même championnat

Proposition 2 : suspension l'année suivante pour tous les championnats

Proposition 3 : saisie de la Commission de Discipline

- **Décision CD46 : tout joueur qualifié pour un championnat régional ou national absent sans justificatif à la date de la compétition se verra convoqué devant la Commission de Discipline**

DS : 1 équipe ne sort pas de poule, l'autre perd en 8ème

TTF : les 2 féminines ne sortent pas de poule

TJeunes : hébergement très bien, organisation à revoir, restauration inadaptée et manque de nourriture ; 1 équipe en minime et en junior perdent à la partie qualificative pour le France, les cadets ne se qualifient pas. Les jeunes se sont bien comportés.

TPROMO : les 2 équipes ne sortent pas de poule, très bon comportement des 2 équipes

- **VILLEFRANCHE DE ROUERQUE**

DPROV : 1 équipe ne sort pas de poule, 1 équipe perd en 8^{ème}

Tir de Précision : cible de tir non visible, aucune connaissance des dispositions de boules avec le gabarit. Menace de disqualification de l'équipe du Lot suite à intervention du délégué sur le positionnement des boules. Sur chaque pas de tir, il y avait un délégué et un arbitre alors qu'il faut 2 arbitres ! arbitres pas à la hauteur C'était un fiasco.

◆ **Intervention des membres des Commissions**

- **Commission Discipline**

La Commission des Finances étudiera la possibilité d'indemnisation des témoins

- **Commission des Jeunes et Technique**

- 30 et 31 mai à Armissan doublette + tir
- 23, 24 et 25 mai 2025 triplète à La Palme : hébergement très bien (bien qu'éloigné), organisation à revoir (places de parking, restauration). Aucune équipe pour le représenter le Lot aux championnats de France.
- TàT 2025 à Flagnac : 52 équipes
- CDC Jeunes :
 - Minimes Cahors
 - Cadets : Puy L'Evêque
 - Juniors : Cahors

Les phases finales de groupe auront lieu à Montauban les 20 et 21 septembre 2025

La finale CRCJ aura lieu à Thuir le 4 octobre 2025

- Sélection : résultats moyens
- Forum des sports à Cahors : le Comité se renseigne sur les modalités pour participer au forum en 2026

- **Commission personnes en situation d'handicap**

- Challenge Handipétanque
 - 27 participants à Vers, 19 à Tauriac
 - Luzech annulé cause canicule
 - Prochain à Castelnau
- Sport adapté
 - Bonne participation aux challenges d'été
- Handi valide : 25/10
- Interdépartemental : 11/10

- **Commission Compétitions**

- CDCV : il est INADMISSIBLE de jouer en pleine canicule
- Championnats :
 - Zone doublette Vétérans Sud-Ouest prévue à Arcambal se déroulera à Gourdon
 - Clubs qui souhaitent organiser les phases finales CDC Vétérans
 - Interroger les clubs sur le nb de terrains, terrains éclairés...
 - Réunion le 6 août 2025 à 9h à Labastide Murat pour le calendrier 2026

- **Trophée des Villes 2025**

Pour étudier : 1 voix

Contre : 8

Abstention : 7

Le CD46 ne constituera pas de dossier pour le Trophée des Villes 2025.

- **Commission des Arbitres**

De + en + de remontées sont faites au Responsable des arbitres sur les fautes d'arbitrage (mesures de point inadaptées, ...).

Les arbitres ne pouvant officier pour diverses raisons (remise à niveau non faite, absence,...) sur les concours où ils étaient désignés doivent trouver leur remplaçant.

RAPPEL : ce n'est en aucun cas au comité, ni aux responsables de secteur de palier à ce problème concernant l'arbitrage des concours.

Le comité se charge de gérer l'arbitrage des championnats et des phases finales de compétitions.

Des quiproquos sur les règles d'arbitrage ont eu lieu sur les championnats régionaux (ne plus marquer le cochonnet, le cercle...). **Il est souhaitable qu'un relais soit pris au sein du CRO sur les questions d'arbitrage.**

- **Commission Féminine**

Trophée des dames :

2^{ème} journée à Sauzet : 37 équipes

3^{ème} journée à Cressensac : 20 équipes

Gourdes en inox : coût 530€

Finale à Gourdon : coffret Godard + bouquet de fleurs

Journée découverte :

Association à trouver : en attente de réponse de 2 associations

- **Site web**

Merci à François Pechmalbec très sollicité mais très disponible et réactif

➤ **Questions diverses**

- Compétitions régionales : Gourdon s'est vu refuser les compétitions CRC demandées alors que Luzech en a 2 années de suite ?
- Outil classement CDC Open et Féminin : le sujet sera traité le 6 août 2025 lors de la réunion sur la préparation du calendrier 2026

Fin de la réunion à 1h10

Sophie TOURNAND
Secrétaire générale



Sandrine BAGINSKI
Présidente

